



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 3 mars 2025, à l'adoption du règlement suivant :

- règlement n° 353-2025 intitulé : *Règlement relatif à l'autorisation d'ordonner un arrêt des travaux et de délivrer des constats d'infraction*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande au soussigné à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 mars 2025.

Marie-Josée Charron, greffière